

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1856.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

POUR L'EXERCICE 1857.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits alloués au Département des Affaires Étrangères, pour l'année 1856, s'élèvent à fr.	2,370,682 67
Ceux proposés pour 1857 montent à la somme de	2,155,851 »
Le Budget de 1857 présente donc une différence en moins de fr.	214,831 67

Les explications qui vont suivre permettront d'apprécier les changements apportés au Budget.

CHAPITRE II.

TRAITEMENTS DES AGENTS POLITIQUES.

Les indemnités destinées à quelques secrétaires ou attachés de légation sont un moyen d'encouragement dont on a pu constater les heureux effets. Comme marque de satisfaction pour les services rendus, elles servent à entretenir le zèle des jeunes diplomates qui, après avoir subi l'épreuve de l'examen avec succès, remplissent leurs fonctions d'une manière distinguée; il importe, dans l'intérêt de l'administration, d'augmenter de 2,000 francs l'article 19 (*Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légations.*)

CHAPITRE III.

CONSULATS.

L'article 20 est augmenté de 7,400 francs.

Les traitements de plusieurs de nos agents consulaires sont notoirement insuffisants.

L'augmentation portée au Budget de 1857 est destinée à améliorer la position de quelques-uns d'entre eux.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE VOYAGE.

L'article 21 est réduit d'une somme de 5,500 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

FRAIS A REMBOURSER AUX AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.

L'article 22 est augmenté de 500 francs pour les émoluments d'un cavasse à adjoindre au consulat qui vient d'être créé à Tanger.

L'article 23 est diminué de 5,500 francs.

CHAPITRE VII.

COMMERCE. — NAVIGATION. — PÊCHE.

Les articles 30 et 33 sont diminués, le premier de 350 francs, le second de 400 francs.

Le service de navigation à vapeur entre Anvers et Rio de Janeiro, n'est compris dans le Budget de 1856 que pour quelques départs seulement. En 1857, il sera en pleine activité.

Le service entre la Belgique et le Levant n'y figure point.

Afin de mettre le Gouvernement à même d'effectuer le remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux que les entrepreneurs de ces services seront en droit de réclamer en vertu des conventions, l'article 32 est augmenté d'une somme de 26,644 francs.

Cette augmentation ne constitue pas une charge nouvelle pour l'État; pareille somme sera portée au Budget des Voies et Moyens.

CHAPITRE VIII.

Le Budget de 1857 ne comprend que les services civils de la marine.

La commission nommée par le Roi, le 1^{er} juillet 1855, pour examiner les diverses questions qui se rattachent à la marine militaire, n'ayant pas encore adressé son rapport, il n'a pu être prise aucune décision relativement à la marine militaire. En conséquence, ce service fera l'objet d'une demande de crédit spécial.

Les services militaires sont compris dans le Budget de 1856 pour fr. 378,431 67 c. Toute cette somme n'est cependant pas portée en diminution : une partie est consacrée au personnel des paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres. Cette partie, qui s'élève à 137,206 francs, forme l'article 40.

ARTICLE 43.

L'organisation des commissariats maritimes comporte un commissaire de première classe à Anvers.

Le commissariat d'Anvers est aujourd'hui desservi par un commissaire de deuxième classe. En 1857, cet agent se trouvera dans les conditions voulues pour être élevé à la première classe de son grade.

Afin de permettre au Gouvernement de faire cette nomination et d'y affecter le traitement fixé par l'arrêté organique, on augmente l'article de 1,000 francs.

L'article est en outre augmenté de 600 francs pour le traitement d'un commis qui a dû être adjoint au service des passe-ports.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	ARTICLES.	LIBELLÉ DES ARTICLES.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
II.	19	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation.	2,000 »	»
III.	20	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	7,400 »	»
IV.	21	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc. .	»	5,500 »
V.	22	Indemnités pour un drogman, huit cavassés employés dans diverses résidences en Orient, et pour un capou-oglan	500 »	»
»	23	Frais divers	»	5,500 »
VII.	30	Traitement du secrétaire de la commission directrice des services à voiles, ainsi que de l'expert des navires pour les mêmes services	»	350 »
»	32	Service de navigation à vapeur entre Anvers et New-York, entre Anvers et Rio de Janeiro, et entre Anvers et le Levant	26,644 »	»
»	33	Indemnités des commissions spéciales de surveillance de la pêche et des experts	»	400 »
VIII.	40	Personnel des paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres	137,206 »	»
»	43	Police maritime (personnel).	1,600 »	»
»	»	Bâtiments de l'État.	»	235,831 67
»	»	— — (vivres).	»	88,600 »
»	»	Secours à des marins blessés, etc.	»	4,000 »
»	46	Matériel des divers services	»	50,000 »
			175,350 »	390,181 67
			AUGMENTATION.	175,350 »
			DIFFÉRENCE EN MOINS.	214,831 67

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1857, à la somme de *deux millions cent cinquante-cinq mille huit cent cinquante et un francs* (2,155,851 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 11 février 1856.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Affaires Étrangères,*V^{te} VILAIN XIII.*Le Ministre des Finances,*MERCIER.

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL. ↑
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} . <i>Administration centrale.</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	179,501
2	— du personnel des bureaux	108,401	"	
3	Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	5,500	"	
4	Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	1,000	"	
5	Matériel.	57,600	"	
6	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles	8,000	"	
CHAPITRE II. <i>Traitements des agents politiques.</i>				
7	Missions en Allemagne	101,000	"	468,000
8	France	45,000	"	
9	Grande-Bretagne.	62,000	"	
10	Italie.	37,000	"	
11	Pays-Bas	39,000	"	
12	Russie	62,000	"	
13	Brésil	18,000	"	
14	Danemark, Suède et Hambourg.	15,000	"	
15	Espagne	15,000	"	
16	États-Unis	18,000	"	
17	Portugal	15,000	"	
18	Turquie.	27,000	"	
19	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation.	"	14,000	
CHAPITRE III. <i>Consulats.</i>				
20	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	90,000	"	90,000
A REPORTER. . . . fr.		723,501	14,000	737,501

POUR L'EXERCICE 1857.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	723,591 "	14,000 "	737,591 .
	CHAPITRE IV.			
	<i>Frais de voyage.</i>			
21	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administra- tion centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses . .	65,000 "		65,000 .
	CHAPITRE V.			
	<i>Frais à rembourser aux agents du service extérieur.</i>			
22	Indemnités pour un drogman, huit cavasses, employés dans di- verses résidences en Orient, et pour un capou-oglan.	7,050 "	"	75,000 .
23	Frais divers	67,970 "	"	
	CHAPITRE VI.			
	<i>Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.</i>			
24	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consu- lares en inactivité	"	50,000 "	40,000 .
25	Dépenses imprévues non libellées au Budget	4,000 "	"	
	CHAPITRE VII.			
	<i>Commerce, navigation, pêche.</i>			
26	Écoles de navigation	Personnel	16,420 "	
27		Frais divers.	7,280 "	
28	Chambres de commerce		12,000 "	
29	Frais divers et encouragements au commerce		15,200 "	
30	Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, sauf pour le service de navigation à vapeur entre la Bel- gique et le Brésil, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'exercice 1857, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service.	Personnel	700 "	
31		Frais divers.	113,350 "	
	Service de navigation à vapeur entre Anvers et New- York, subside accordé en vertu du n° 1 de l'art. 10 de la convention du 29 mai 1855	28,800 "		345,494 .
32	Service de navigation à vapeur entre Anvers et Rio de Janeiro, remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'art. 6 de la convention du 25 avril 1854	26,868 "	75,944 "	
	Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant, remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'art. 9 de la convention du 12 novembre 1855 (Crédits non limitatifs).	20,276 "		
33	Pêche maritime	Personnel	7,550 "	
34		Primes	92,050 "	
35	Coutume à Lamina, chef des Nalous, pour l'exercice 1856	5,000 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	1,213,085 "	50,000 "	1,263,085 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR 1857.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	1,213,085 »	50,000 »	1,263,085 .
	CHAPITRE VIII.			
	MARINE.			
	<i>Pilotage.</i>			
56	Personnel	170,850 »	»	
57	Remises à payer aux pilotes et autres dépenses relatives au pilotage (crédit non limitatif).	200,610 »	»	
	<i>Sauvetage.</i>			
58	Personnel	14,500 »	»	
59	Établissement d'une station à l'Est de Nieuport	»	5,100 »	
	<i>Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres.</i>			
40	Traitement du personnel des paquebots	157,206 »	»	
41	— des courriers et agents	14,550 »	»	
	<i>Passage d'eau.</i>			889,766 .
42	Personnel	11,850 »	»	
	<i>Police maritime.</i>			
45	Personnel	27,000 »	»	
44	Primes d'arrestation aux agents et vacations aux experts et agents chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants (crédit non limitatif).	4,000 »	»	
	<i>Matériel des divers services.</i>			
45	Traitements des gardiens du matériel	2,000 »	»	
46	Frais divers	502,500 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	<i>Perception des droits de chancellerie à Paris.</i>			
47	Personnel	5,000 »	»	3,000 .
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES . fr.	2,100,751 »	55,100 »	2,155,851 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 11 février 1856.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Affaires Étrangères,

V^e VILAIN XIII.

Le Ministre des Finances,

MERCIER.

(9)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Pour l'exercice 1857.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre.
<i>Traitement du personnel des bureaux.</i>		
2	a.	Secrétariat général
	b.	Direction politique
	c.	— du commerce extérieur et des consulats
	d.	— du commerce intérieur
	e.	— de la marine
	f.	— de la chancellerie et de la comptabilité
	g.	Courrier, huissier, messagers, concierge et gens de service
	h.	Fonds de réserve
3	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement
4	»	Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
<i>Matériel.</i>		
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnement aux journaux belges et autres menus frais
	b.	Éclairage et chauffage
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc.
	d.	Fonds secrets
6	»	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	a) Dans ce chiffre est comprise la somme de 3,600 francs pour traitement de disponibilité d'un fonctionnaire malade.
108,491	»	108,491	108,491	»	»	
3,500	»	3,500	3,500	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
11,600	»	37,600	37,600	»	»	
5,500	»					
7,500	»					
13,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»					
179,591	»	179,591	179,591	»	»	

4

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
TRAITEMENTS DES AGENTS POLITIQUES.		
7	»	MISSIONS EN ALLEMAGNE. — Traitements de trois envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires, de deux secrétaires, et frais de chancellerie
8	»	FRANCE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un conseiller et frais de chancellerie
9	»	GRANDE-BRETAGNE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un conseiller et frais de chancellerie
10	»	ITALIE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, ou de deux chefs de mission, d'un secrétaire et frais de chancellerie
11	»	PAYS-BAS. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire et frais de chancellerie
12	»	RUSSIE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un conseiller et frais de chancellerie
13	»	BRÉSIL. — Traitement d'un chargé d'affaires
14	»	DANEMARK, SUÈDE ET HAMBOURG. — Traitement d'un chargé d'affaires
15	»	ESPAGNE. — Traitement d'un chargé d'affaires
16	»	ÉTATS-UNIS. — Traitement d'un chargé d'affaires
17	»	PORTUGAL. — Traitement d'un chargé d'affaires
18	»	TURQUIE. — Traitement d'un chargé d'affaires, d'un drogman, d'un chancelier et frais de chancellerie
19	»	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
20	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
21	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
101,000	»	101,000	101,000	»	»	
45,000	»	45,000	45,000	»	»	
62,000	»	62,000	62,000	»	»	
37,000	»	37,000	37,000	»	»	
39,000	»	39,000	39,000	»	»	
62,000	»	62,000	62,000	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
27,000	»	27,000	27,000	»	»	
»	14,000	14,000	12,000	2,000	»	
454,000	14,000	468,000	466,000	2,000	»	
90,000	»	90,000	82,600	7,400	»	
90,000	»	90,000	82,600	7,400	»	
65,000	»	65,000	70,500	»	5,500	
65,000	»	65,000	70,500	»	5,500	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
FRAIS A REMBOURSER AUX AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.		
22	»	Indemnités pour un drogman, huit cavasses employés dans diverses résidences en Orient, et pour un capou-oglan
23	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents b); achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets, griffes; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais de recouvrement de droits de chancellerie; frais extraordinaires et accidentels
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
24	»	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité
25	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; instruments de traités et conventions (parchemin, calligraphie, reliure, sceau, capsules); frais relatifs au remplacement et à la restauration des bornes frontières, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — NAVIGATION. — PÊCHE.		
26	»	Écoles de navigation { Traitements de l'inspecteur, des professeurs, des secrétaires des conseils d'administration, du gardien de l'école d'Anvers
27	»	
28	»	Frais divers.
29	»	Chambres de commerce.
30	»	Frais divers et encouragements au commerce
31	»	Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, sauf pour les services de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil et entre la Belgique et le Levant, les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit alloué pour 1857, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service. { Traitement du secrétaire de la commission directrice des services à voiles, ainsi que de l'expert des navires pour les mêmes services
		Frais divers.
		A REPORTER. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
a) 7,030 »	»	7,030 »	6,530 »	500 »	»	a) Alexandrie. — Drogman . . fr. 1,000 Alexandrie. — Cavaïse. . . . 780 Beyrouth. — Id. . . . 500 Bucharest. — Id. . . . 1,000 Constantinople. — Id. . . . 900 Dardanelles. — Id. . . . 500 Smyrne. — Id. . . . 1,000 Tanger. — Id. . . . 500 Tripoli. — Id. . . . 450 Constantinople, capou-oglan . . 600 Fr. 7,050
67,970 »	»	67,970 »	73,470 »	»	5,500 »	
75,000 »	»	75,000 »	80,000 »	500 »	5,500 »	b) Sur les secours provisoires accordés à l'é- tranger par les agents diplomatiques et con- sulaires, il a été recouvré par les soins de l'administration centrale : En 1852 fr. 1,008 81 En 1853 1,348 46 En 1854 5,662 57 En 1855 6,546 57 Ces secours ont été remboursés, les uns par les personnes qui les avaient reçus, les autres par les bureaux de bienfaisance.
DIMINUTION. fr.			5,000 »			
»	56,000 »	36,000 »	36,000 »	»	»	
4,000 »	»	4,000 »	4,000 »	»	»	
4,000 »	56,000 »	40,000 »	40,000 »	»	»	
16,420 »	»	16,420 »	16,420 »	»	»	
7,280 »	»	7,280 »	7,280 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
15,200 »	»	15,200 »	15,200 »	»	»	
700 »	»	700 »	1,050 »	»	350 »	
113,350 »	»	113,350 »	113,350 »	»	»	
164,950 »	»	164,950 »	165,500 »	»	550 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		CHAPITRE VII (SUITE).	
		COMMERCE. — NAVIGATION. — PÊCHE.	
52	a.	Service de navigation à vapeur entre Anvers et New-York, subside accordé en vertu du n° 4 de l'article 10 de la convention du 29 mai 1855.	fr. 28,800 »
	b.	Service de navigation à vapeur entre Anvers et Rio de Janeiro, remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'article 6 de la convention du 25 avril 1854.	26,868 »
	c.	Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant, remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'article 9 de la convention du 12 novembre 1855.	20,276 »
		(Crédits non limitatifs.)	
55	"	Pêche maritime	{ Indemnités des commissions spéciales de surveillance de la pêche et des experts.
54	"		
55	"	Coutume à Lamina, chef des Nalous, pour l'exercice 1856	Primes
		TOTAL DU CHAPITRE VII.	fr.
		CHAPITRE VIII.	
		MARINE. — SERVICES CIVILS.	
		Pilotage. — Personnel.	
		ANVERS.	
	a.	1 inspecteur commissaire permanent de la navigation	6,000 »
	b.	1 chef des pilotes à terre.	2,400 »
	c.	1 pilote de 1 ^{re} classe, sous-chef	1,200 »
	d.	1 greffier-receveur.	2,800 »
	e.	1 commis	1,500 »
	f.	1 aide-commis	900 »
	g.	1 concierge	840 »
	h.	1 patron pilote	960 »
36	i.	2 matelots à 840 francs	1,680 »
	j.	1 mousse.	300 »
	k.	1 chef canotier.	1,200 »
	l.	2 pilotes de 1 ^{re} classe à 960 francs	1,920 »
	m.	8 — de 2 ^e — à 840 —	6,720 »
	n.	26 — de 3 ^e — { 9 à 720 francs. 6,480 »	} 16,680 »
		{ 17 à 600 — 10,200 »	
	o.	7 élèves pilotes à 540 francs	3,780 »
	p.	4 rameurs à 840 francs	3,360 »
		A REPORTER.	fr. 52,240 »

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
164,950	»	164,950	163,300	»	350	a) La convention avec Lamina est dénoncée. La coutume est néanmoins due pour 1856, comme le paiement n'en aura lieu qu'en 1857. on porte de ce chef une somme de 5,000 francs.
75,944	»	75,944	49,300	26,644	»	
7,550	»	7,550	7,950	»	400	
92,050	»	92,050	92,050	»	»	
a) 5,000	»	5,000	5,000	»	»	
345,494	»	345,494	319,600	26,644	730	
AUGMENTATION. fr.			25,894			
»	»	»	»	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		CHAPITRE VIII (SUITE).	
		SENNEGAT ET WILLEBROECK.	
			REPORT. fr. 52,240 »
	q.	1 agent à Sennegat	150 »
	r.	1 — à Willebroeck	150 »
		TERNEUZEN.	
	s.	4 pilotes à 720 francs	2,880 »
	t.	1 agent à 600 —	600 »
		FLESSINGUE ET LA MANCHE.	
	u.	1 sous-inspecteur	3,200 »
	v.	1 chef des pilotes à terre.	2,400 »
	w.	1 commis.	1,800 »
	x.	9 patrons { 1 à 1,080 francs. 1,080 » { 8 à 960 — 7,680 »	8,760 »
	y.	20 pilotes de 1 ^{re} classe à 720 francs.	14,400 »
	z.	36 — de 2 ^e — à 600 —	21,600 »
	aa.	3 chefs canotiers. à 960 —	2,880 »
	bb.	18 élèves à 480 —	8,640 »
	cc.	18 matelots. à 480 —	8,640 »
36 (suite).	dd.	10 canotiers à 840 —	8,400 »
	ee.	1 mécanicien à 2,400 —	2,400 »
		OSTENDE.	
	ff.	1 inspecteur.	2,800 »
	gg.	1 sous-chef des pilotes	1,200 »
	hh.	1 commis	1,500 »
	ii.	1 concierge	510 »
	jj.	1 signaleur	180 »
	kk.	2 patrons pilotes à 1,020 francs	2,040 »
	ll.	12 pilotes à 720 —	8,640 »
	mm.	4 élèves pilotes à 480 —	1,920 »
	nn.	4 matelots à 480 —	1,920 »
		Personnel des phares et fanaux.	
	oo.	Sur la côte de Flandre	5,000 »
		Personnel du feu flottant.	
	pp.	Traitement.	6,000 »
			Fr. 170,850 »
		A REPORTER	fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	»	»	»	»	»	
170,850 »	»	170,850 »	170,850 »	»	»	
170,850. »	»	170,850 »	170,850 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
		CHAPITRE VIII (SUITE).	
		REMISES A PAYER AUX PILOTES. (CRÉDIT NON LIMITATIF.)	
		<i>Station d'Anvers.</i>	
		» 45 % à la remonte en amont d'Anvers	4,900 »
		» 66 % à la descente.	2,870 »
		» 30 % à la descente en aval d'Anvers	38,000 »
		» 20 % à la remonte	27,000 »
		<i>Station de Terneuzen.</i>	
		» 92 % à la descente.	2,600 »
		<i>Station de Flessingue.</i>	
		» 45 % à la sortie et à l'entrée.	73,500 »
		» Remises aux élèves pilotes et matelots	8,080 »
		<i>Station d'Ostende.</i>	
57		» 45 % à l'entrée	10,500 »
		» 30 % à la sortie.	8,000 »
		<i>Remises diverses.</i>	
		» 2 % à payer à la caisse de pensions du pilotage	11,360 »
		» 3 % de la recette d'Ostende pour les remises à payer au receveur du pilotage . .	2,000 »
		» 3 % de la recette à Gand id. id. et des fanaux.	400 »
		» 1 1/2 % de la recette à Anvers, pour les remises à payer au receveur du droit de fanal, etc.	800 »
		» % de la recette à Ostende, id., etc.	300 »
		» Payement à l'administration du pilotage néerlandais, en vertu de l'art. 50, § 2 du règlement pour l'exécution de l'article 9 du traité du 19 avril 1839, et du chapitre II, section première, du traité du 5 novembre 1842, relativement au pilotage et à la surveillance commune	12,000 »
		» Restitution de droits indûment perçus	1,500 »
			Fr. 200,610 »
		A REPORTER. fr.	

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
170,850	»	170,850	170,850	»	»	
200,610	»	200,610	200,610	»	»	
371,460	»	371,460	371,460	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		CHAPITRE VIII (SUITE).
		Sauvetage.
		OSTENDE.
	»	1 directeur fr. 1,200 »
	»	1 sous-directeur 400 »
		ADINKERKE.
	»	1 sous-directeur 400 »
	»	1 patron 250 »
	»	2 contre-maitres à 200 francs. 400 »
	»	7 rameurs . . à 150 — 1,050 »
		NIEUPORT.
	»	1 sous-directeur 400 »
	»	1 patron 250 »
	»	1 contre-maitre 200 »
58	»	8 rameurs à 150 francs 1,200 »
		BLANKENBERGHE.
	»	1 sous-directeur 400 »
	»	1 patron 250 »
	»	1 contre-maitre 200 »
	»	11 rameurs à 150 francs 1,650 »
		KNOCKE.
	»	1 sous-directeur 500 »
	»	1 patron 400 »
	»	2 contre-maitres à 300 francs 600 »
	»	7 rameurs, dont 4 à 250 francs et 3 à 150 1,450 »
	»	Vacations pour exercice et secours aux navires en détresse 5,100 »
		Fr. 14,500 »
59	»	Établissement d'une station de sauvetage à l'Est de Nieuport.
		Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres, et passage d'eau.
40	»	Traitement du personnel des paquebots.
41	»	Traitements des courriers et agents, id.
		A REPORTER. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
571,460	»	571,460	571,460	»	»	
14,300	»	14,300	14,300	»	»	
»	5,100	5,100	5,100	»	»	
137,206	»	137,206	»	137,206	»	
14,350	»	14,350	14,350	»	»	
537,516	5,100	542,416	405,210	137,206	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
		CHAPITRE VIII (SUITE).	
		<i>Passage d'eau. — (Personnel.)</i>	
42	»	2 capitaines à 1,500 francs	3,000 »
	»	2 machinistes, dont un à 2,400 francs et un à 2,000 francs	4,400 »
	»	1 chauffeur	1,200 »
	»	2 timoniers à 900 francs	1,800 »
	»	2 nettoyeurs d'embarcadères	1,100 »
	»	1 — —	150 »
	»	Dépenses imprévues	200 »
			Fr. 11,850 »
		<i>Police maritime. — (Personnel.)</i>	
		ANVERS.	
	»	1 commissaire maritime de 1 ^{re} classe	5,000 »
	»	1 — — de 3 ^e —	2,000 »
	»	1 — — de 4 ^e —	1,500 »
	»	1 commis	1,200 »
	»	1 —	600 »
	»	3 agents à 720 francs	2,160 »
	»	1 inspecteur des émigrants	400 »
		OSTENDE.	
45	»	1 commissaire maritime de 2 ^e classe	4,000 »
	»	1 — — de 4 ^e —	1,500 »
	»	1 commis	1,200 »
	»	2 agents à 720 francs	1,440 »
		BLANKENBERGHE.	
	»	1 commissaire maritime de 5 ^e classe	500 »
		NIEUPORT.	
	»	1 commissaire maritime de 4 ^e classe	1,500 »
		BRUGES.	
	»	1 commissaire maritime de 5 ^e classe	500 »
			A REPORTER. fr. 23,500 »

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
537,316	5,100	542,416	405,210	137,206	"	
11,850	"	11,850	11,850	"	"	
549,166	5,100	554,266	417,060	137,206	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		CHAPITRE VIII (SUITE).	
			REPORT. fr. 23,500 »
		BRUXELLES.	
	»	1 commissaire maritime de 3 ^e classe	500 »
		LOUVAIN.	
	»	1 commissaire maritime de 3 ^e classe	500 »
43 (suite).		GAND.	
	»	1 commissaire maritime de 3 ^e classe	2,000 »
		TERMONDE.	
	»	1 commissaire maritime de 3 ^e classe	500 »
			Fr. 27,000 »
	»	Primes d'arrestation aux agents, vacations et remises aux experts, commis et agents chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants fr.	2,800 »
44	»	1 1/2 % à payer au receveur de la police maritime à Anvers	400 »
	»	3 % — — — — — à Ostende	250 »
	»	3 % — — — — — à Gand	100 »
	»	Aux canotiers et aux agents de la police maritime d'Anvers, pour transport et emmagasinage des poudres	450 »
		(Crédit non limitatif.) Fr.	4,000 »
		MATÉRIEL DES DIVERS SERVICES.	
45	»	Traitement des gardiens du matériel, etc.	
		FRAIS DIVERS.	
	»	Pilotage.	
	»	Entretien de 16 bateaux-pilotes	54,000 »
	»	— des bouées	1,500 »
46	»	Achat de nouvelles bouées	1,500 »
	»	Entretien de deux maisons du pilotage et d'un poste de signal	2,000 »
	»	Feu et lumière dans les bureaux, les corps de garde et les bateaux.	6,000 »
		A REPORTER. fr.	65,000 »

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCOMPLISSEMENT.	DIMINUTION.	
549,166	5,100	554,266	417,060	137,206	»	
27,000	»	27,000	25,400	1,600	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
582,166	5,100	587,266	448,460	138,806	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		CHAPITRE VIII (SUITE).
		FRAIS DIVERS (suite).
		REPORT. fr. 65,000 »
	»	Fournitures de bureau. 3,000 »
	»	Frais de voyage des inspecteurs, commissaires, pilotes et élèves pilotes 5,000 »
	»	Loyer d'une maison à Flessingue. 1,500 »
	»	Nourriture des pilotes en service extraordinaire dans l'Escaut 3,000 »
	»	Éclairage des fanaux sur la côte de Flandre 5,500 »
	»	— et entretien du fanal de Wielingen. 1,800 »
	»	— — du navire 1,500 »
	»	Charbons, huiles et graisse pour le bateau-pilote à hélice. 3,000 »
	»	Dépenses imprévues 4,000 »
	»	Orins et pierres bleues pour bouées 2,500 »
	b.	Sauvetage.
	»	Matériel et réparations, entretien des embarcations, hangars, dépenses imprévues. 2,200 »
	c.	Paquebots à vapeur.
46 (suite).	»	Houille : 416 traversées à raison de 7 1/2 tonneaux par traversée. 81,120 »
	»	Pour combustible d'un troisième bateau; voyages extraordinaires en dehors du service régulier 5,000 »
	»	Huile, graisse, etc., 416 traversées 6,540 »
	»	Entretien, achat et réparations de chaudières, frais d'agence, impressions, annonces, masse d'habillement des courriers, etc., etc. 21,890 »
	»	Entretien de trois bateaux, à 5 p. % du capital d'achat, pour l'année entière . . 46,250 »
	d.	Passage d'eau.
	»	Houille à bord des bateaux à vapeur de la Tête-de-Flandre et de Tamise . . 28,800 »
	»	Huiles, étoupes, couleurs, matériel, etc. 4,100 »
	»	Réparations aux machines et à la coque, etc. 4,100 »
	e.	Police maritime.
	»	Loyer des bureaux 2,712 »
	»	Achat de mobilier, de bois et de houille pour les bureaux, éclairage, fournitures de bureau, impressions, etc. 3,788 »
	»	Publications et menus frais pour le départ des émigrants. 200 »
		A REPORTER. fr. 300,500 »

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
582,166	5,100	587,266	448,460	138,806	»	
582,166	5,100	587,266	448,460	138,806	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		CHAPITRE VIII (SUITE).	
			REPORT. fr. 300,500 »
		<i>Bâtiments de l'État.</i>	
	»	Matériel et entretien.	»
46 (suite).	f.	<i>Magasin.</i>	
	»	Loyer du magasin, matériel, etc.	2,000 »
			Fr. 302,500 »
		<i>Bâtiments de l'État.</i>	
»	»	Personnel	
»	»	Vivres	
»	»	Secours aux marins blessés, à leurs veuves, etc.	
		TOTAL DU CHAPITRE VIII.	fr.
		CHAPITRE IX.	
		PERCEPTION DES DROITS DE CHANCELLERIE A PARIS.	
47	»	Traitement d'un chancelier à la légation de Paris	
		TOTAL DU CHAPITRE IX.	fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
582,166 »	5,100 »	582,166 »	448,460 »	138,806 »	»	
302,500 »	»	302,500 »	352,500 »	»	50,000 »	
»	»	»	235,831 67	»	235,831 67	
»	»	»	88,600 »	»	88,600 »	
»	»	»	4,000 »	»	4,000 »	
884,666 »	5,100 »	889,766 »	1,129,591 67	138,806 »	378,431 67	
DIMINUTION. fr.				259,625 67		
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	40	Administration centrale.
II.	42	Traitements des agents politiques
III.	ib.	— — consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
IV.	ib.	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.
V.	14	Frais à rembourser aux agents du service extérieur, etc.
VI.	ib.	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité et dépenses imprévues
VII.	ib.	Commerce, navigation, pêche.
VIII.	16	Marine
IX.	30	Perception des droits de chancellerie à Paris
		TOTAUX. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
179,591 »	»	179,591 »	179,591 »	»	»	
454,000 »	14,000 »	468,000 »	466,000 »	2,000 »	»	
90,000 »	»	90,000 »	82,600 »	7,400 »	»	
65,000 »	»	65,000 »	70,500 »	»	5,500 »	
75,000 »	»	75,000 »	80,000 »	»	5,000 »	
4,000 »	56,000 »	40,000 »	40,000 »	»	»	
345,494 »	»	345,494 »	319,600 »	25,894 »	»	
884,666 »	3,100 »	889,766 »	1,129,391 67	»	239,625 67	
3,000 »	»	3,000 »	3,000 »	»	»	
2,100,751 »	55,100 »	2,155,851 »	2,370,682 67	35,294 »	250,125 67	
DIMINUTION. fr.				214,831 67		

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

Liste nominative et détaillée des fonctionnaires et employés admis à la pension, du 1^{er} janvier 1855 au 31 décembre suivant, et des extinctions constatées pendant la même époque, publiée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

1° PENSIONS CONFÉRÉES.

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION ANNUELLE.	DATE de L'ARRÊTÉ.	DATE DE L'ENTRÉE en jouissance.	Observations.
58	Mycke, J.	Patron de sauvetage. .	125 "	6 déc. 1855.	1 novemb. 1854.	
56	Lagae, L.	Agent de la police maritime	338 "	12 juin 1855.	1 janvier 1855.	
11	Veuve Verhulst	Concierge	504 "	"	1 janvier 1855.	
57	Nasselyn, J. J.	Garde fanal	512 "	12 juin 1855.	1 février 1855.	
59	Sellekaers	Pilote de 3 ^e classe . .	366 "	"	1 juin 1855.	
12	Comte Camille de Briey. .	Envoyé extr. et ministre plénipotentiaire.	5,985 "	"	1 octobre 1855.	
			7,718 "			

2° PENSIONS ÉTEINTES.

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION ANNUELLE.	DATE de L'ARRÊTÉ.	DATE de L'EXTINCTION.	Observations.
	Adriaenssens, J.	Pilote.	1,707 "	16 janvier 1847.	1 mars 1855.	Décédé le 7 févr. 1855.
	Vandenbroeck, P.-J.	Signaleur.	1,446 "	4 octobre 1847.	1 avril 1855.	— le 25 mars 1855.
	Claeys, F.-A.	Capitaine.	1,575 "	1 sept. 1849.	1 juin 1855.	— le 11 mai 1855.
	Dewinter, M.	Pilote.	290 "	5 octobre 1854.	1 juin 1855.	— le 14 mai 1855.
	Grouwels, J.-B.	Courrier	526 "	"	1 décemb. 1855.	— le 4 nov. 1855.
	Sellekaers, G.	Pilote.	366 "	"	1 janvier 1856.	— le 31 déc. 1855.
			5,908 "			

Lors de la présentation du Budget de 1856, le Département des Affaires Étrangères comptait

quarante-quatre pensions, s'élevant à fr.	50,788 "	} 67,506 "
Depuis cette époque, six pensions ont été conférées; elles s'élèvent à fr.	7,718 "	
Six pensions se sont éteintes; elles montent à fr.		5,908 "

Il reste donc à servir quarante-quatre pensions, s'élevant à fr. 61,508 "

ANNEXES AU BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

ANNEXE N° 2.

RELEVÉ des droits de chancellerie perçus à l'administration centrale du Ministère des Affaires Étrangères, et dans les légations à l'étranger, pendant les années 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854 et 1855.

	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.
Administration centrale du Ministère des Affaires Étrangères	542 50	643 50	527 "	596 "	973 "	908 75	1,975 "
Légation à Berlin	"	"	20 "	35 "	20 "	83 "	181 "
— à Constantinople	"	"	"	"	"	5 "	"
— à Copenhague	"	"	"	"	"	20 "	"
— à Francfort S/M.	"	70 "	55 "	170 "	310 "	316 "	415 "
— à La Haye	20 "	37 50	50 "	115 "	75 "	80 "	145 "
— à Lisbonne	"	"	"	"	"	"	"
— à Londres.	"	"	"	"	"	25 "	15 "
— à Madrid	"	"	"	"	"	"	15 "
— à Paris.	5,900 "	23,835 "	17,598 50	31,730 "	31,515 "	29,026 50	30,174 50
— à Rio de Janeiro	"	"	"	"	"	"	"
— à Rome	"	"	"	"	"	"	"
— à St-Petersbourg	"	"	"	"	"	30 "	70 "
— à Turin	"	"	"	"	11 "	5 "	14 "
— à Vienne	100 "	170 "	235 "	280 "	315 "	100 "	106 "
— à Washington	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.	6,562 50	24,756 "	18,085 50	52,946 "	53,017 "	30,741 25	52,500 30